

## Subventions à des associations sportives

**M. l'Adjoint COLY, Rapporteur** : La Commission Municipale des Sports propose au Conseil Municipal l'attribution de différentes subventions à des associations sportives bisontines.

### I - Subventions exceptionnelles :

\* Besançon Basket Comté Doubs (BBCD) : Organisation du tournoi annuel de la zone Est des minimes Filles et Garçons du 7 au 9 juin : 300 €

\* ABC Echecs : Organisation du Défi Bisontin du 29 juin au 7 juillet : 300 €

\* Centre Ecole de Parachutisme : organisation d'un stage de Directeur et d'un stage de l'Equipe de France : 300 €

\* Les Ecuries Saint-Paul : participation de Justine SEUILLEROT au Championnat d'Europe Poney 2003 : 150 €

\* Aéro-Club du Doubs : complément de participation pour la Fête aérienne du 12 mai 2002 pour soutien à l'organisation et à la mise en place de toutes les infrastructures de cet événement d'envergure nationale : 1 240 € (dont 1 000 € en provenance du secteur «Communication»)

\* Besançon Triathlon : organisation du Championnat de France des Clubs de 1<sup>ère</sup> Division : 7 622 €.

La dépense, soit 9 912 € sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2002 - chapitre 92.40.6574.95021 CS 20300 qui sera abondé par le transfert d'une somme de 1 000 € en provenance de l'imputation 92.023.6574 CS 00300.

### II - Opération «Casser n'est pas jouer» - Subventions aux associations sportives :

L'opération de sensibilisation au respect des équipements sportifs «Casser n'est pas jouer» a été reconduite dans sa forme traditionnelle durant les vacances de Toussaint, Noël et Février, à travers des tournois de Hand Ball, Basket ball et football en salle. Dans cette continuité, un deuxième axe a été développé cette année : l'organisation de tournois de football en salle par les clubs locaux dans le gymnase des Clairs-Soleils durant les week-end de trêve hivernale. Ainsi, une dizaine de tournois a été mise en place, rassemblant 250 jeunes.

Afin de soutenir les clubs s'étant investis dans cette initiative, il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

- ASC Planoise Saint-Ferjeux	920 €
- AS Palente-Orchamps	460 €
- AS Clemenceau	920 €
- BRC	920 €
- US Prés de Vaux	<u>920 €</u>
	4 140 €

Cette dépense sera prélevée sur le BP 2002, chapitre 92.40.6574 code service 20300.

### III - Contrat de Ville «Fonds d'Aide au Sport»

Dans le cadre du contrat de Ville 2002, volet fonds d'aide aux sports, et après avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

- Association Satellite	1 078 €	rappel 2001 : 762,24 €
- Club Pugilistique Bisontin	210 €	rappel 2001 : 304,89 €
- Clairs-Soleils Basket Club	693 €	rappel 2001 : 457,34 €
- Comité Départemental de Hand Ball	150 €	rappel 2001 : 304,89 €
- La Jeunesse de Palente	462 €	rappel 2001 : 533,57 €
- Association Sportive Orchamps-Palente	1 155 €	rappel 2001 : 1 524,49 €
- Hand Ball Club des Clairs-Soleils	616 €	rappel 2001 : 1 067,14 €
- Planoise Karaté Académy	924 €	rappel 2001 : 228,67 €
- Karaté Sport 25	462 €	rappel 2001 : 609,79 €
- Espoir Club Besançon	686 €	rappel 2001 : 0,00 €
- Association des jeunes footballeurs de Palente	539 €	rappel 2001 : 228,67 €
- Sporting Club Clemenceau	693 €	rappel 2001 : 0,00 €
- ASPTT Besançon	462 €	rappel 2001 : 457,34 €
- ASC Planoise Saint-Ferjeux	1 000 €	rappel 2001 : 1 524,49 €
- Profession Sport 25	462 €	rappel 2001 : 999,91 €
- AS Palente-Orchamps Hand Ball	924 €	rappel 2001 : 1 448,26 €
- La Tour prends garde	<u>1 000 €</u>	rappel 2001 : 0,00 €
	<b>11 516 €</b>	

La répartition de ces aides s'appuie sur des critères qui permettent d'apprécier l'action et l'implication du club dans la vie du quartier, ses efforts de formation de cadres sportifs ou dirigeants, son engagement pour la valorisation de l'esprit sportif et du «fair play».

De plus, un crédit de 3 734 € sera transféré sur les crédits de fonctionnement du service des Sports pour trois opérations conduites par le Centre Nelson Paillou (services Politique de la Ville, des Sports et Profession Sport 25) : «Coupe du Monde de football des quartiers», «Casser n'est pas jouer» et un «stage d'animateur de football des quartiers».

Le financement du Fonds d'Aide au Sport est assuré conjointement par les délégations «Sports» et «Politique de la Ville».

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2002, soit : 15 250 € sera prélevée sur les crédits 92.40.6574 - code service 20300 abondés de 7 622 € par transfert des crédits Politique de la Ville - chapitre 92.824.6574 - code service 47003. Cette dépense se répartit comme suit :

- . 11 516 € pour le versement des subventions au titre du Fonds d'Aide au Sport

. 3 734 € transférés du chapitre 92.40.6574 - code service 20300 au chapitre 92.40.6068 - code service 20300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*